



remboursement de crédit a la consommation

Par **trop de dettes**, le **03/02/2020** à **16:53**

Bonjour

la xxx me reclame un credit non réglé (carte yyyyy) d'un montant de 1900 euro avec frais les Credit qui a été fait en 1989 pour moins de 1000€ . En 2010 j'ai fait un dossier banque de france suite à mon divorce avec effacement des credits .Le souci c'est que yyyyyy a revendu a une autre société .

Aujourd'hui fevrier 2020 je respect mon plan banque de france mais je ne sais comment faire pour trouver une solution après si longtemps.

Merci de pouvoir me donner une reponse .

IR

Par **Visiteur**, le **03/02/2020** à **17:40**

Bonjour

Dans un tel cas, sans aucune preuve de l'existence d'une décision de justice non prescrite (10 ans), il conviendrait de ne pas émettre de réponse pouvant être interprétée comme une reconnaissance de validité de cette dette.